

Rapport d'évaluation 2017-2019

Récapitulatif des indicateurs et des objectifs de la convention de subventionnement

Nom du subventionné : Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève (ci-après FOCG)

Partie subventionnante :

- Ville de Genève, département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné

La FOCG a pour but de gérer et de promouvoir les activités de L'OCG dans les divers domaines musicaux, particulièrement dans l'interprétation de la musique classique au sens large du terme. Elle vise à ce que L'OCG :

- rayonne culturellement dans la région genevoise ;
- collabore avec les institutions culturelles ;
- ait une vocation pédagogique, tant auprès des Hautes écoles de musique, qu'au niveau des élèves du Canton de Genève, visant à favoriser leur accès à la musique classique et à encourager les pratiques culturelles des jeunes ;
- donne un cadre et une structure professionnelle de travail aux musiciens ;
- partage avec le public le plaisir de la pratique et de l'écoute musicale ;
- reflète, en tant qu'orchestre citoyen, l'esprit humaniste de Genève dont il porte le nom et s'en fait l'ambassadeur en Suisse et à l'étranger.

A travers son soutien, la Ville de Genève souhaite :

- que le répertoire et les concerts de L'OCG entrent en complémentarité avec ceux de l'OSR ;
- que la taille et la flexibilité de L'OCG lui permettent de jouer un rôle spécifique dans le cadre de la politique culturelle à l'échelle du Grand Genève ;
- que L'OCG assure ce rôle notamment dans le cadre de ses partenariats avec le Concours de Genève, les chorales classiques, la Haute école de musique, les écoles de musique, le Grand Théâtre ou l'Orchestre des Pays de Savoie par exemple.

Par ailleurs, la Ville de Genève reconnaît la qualité des collaborations mises en place par la FOCG dans le cadre de partenariats Ecole&Culture, notamment l'accompagnement de chœurs des collèges et les concerts pour les élèves et le jeune public.

Mention du contrat : Convention de subventionnement entre la Ville de Genève et la Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève

Durée du contrat : du 01.01.2017 au 31.12.2019 (3 ans)

Période évaluée : du 01.01.2017 au 31.12.2019

Objectif 1. Promouvoir le répertoire d'orchestre de chambre à Genève			
Indicateur : Nombre de concerts à Genève (concerts de soirée uniquement)			
	2017	2018	2019
Valeur cible	6	6	6
Résultat	6	6	7
<p>Commentaires : Colonne vertébrale de l'activité de l'orchestre, les concerts de soirée contribuent de manière significative à la richesse culturelle genevoise et permettent de faire découvrir au public une large palette d'œuvres d'époques et de genres différents. Le nombre cible de concerts a été atteint, voire dépassé, sur chacune des années de la convention. Un budget annuel plus conséquent permettrait d'offrir plus de concerts au public.</p>			
Indicateur : Nombre d'auditeur-trice-s lors des concerts de soirée			
	2017	2018	2019
Valeur cible	3'300	3'300	3'300
Résultat	3'405	3'343	3'805
<p>Commentaires : Au vu du nombre restreint de concerts de soirée de L'OCG, les chiffres indiquent une bonne fréquentation de ces concerts (pré-covid).</p>			

Objectif 2. Accueillir des élèves			
Indicateur : Nombre d'élèves du DIP accueillis dans le cadre de concerts scolaires			
	2017	2018	2019
Valeur cible	800	800	800
Résultat	2'195	680	1'827
<p>Commentaires : La médiation et la transmission culturelle, notamment envers les enfants et les élèves du DIP, s'inscrivent dans les missions fondamentales de L'OCG et sont au cœur des valeurs humanistes de l'orchestre. Le DIP étant en charge d'organiser la venue de classes aux concerts scolaires, L'OCG est tributaire de leur capacité organisationnelle pour la présence d'élèves aux concerts. Le nombre d'enfants accueillis est, de manière globale, important, mais une variation d'année en année est à relever.</p>			

Indicateur : Nombre de projets proposés aux élèves du DIP			
	2017	2018	2019
Valeur cible	2	2	2
Résultat	2	2	2

Commentaires : Au-delà des valeurs cibles atteintes, L'OCG a eu à cœur de présenter des projets originaux, notamment par le biais de partenariats avec d'autres institutions (CPMDT par exemple), mêlant d'autres formes d'expression artistique (théâtre, cirque, danse, etc.) et impliquant une dimension participative pour les élèves. Sous réserve des contraintes budgétaires, la médiation, notamment envers le jeune public, constitue un axe de développement pour L'OCG.

Objectif 3. Participer à la formation de musicien-ne-s			
Indicateurs : Nombre de stagiaires HEM			
	2017	2018	2019
Valeur cible	5	5	5
Résultat	8	13	9

Commentaires : Les chiffres montrent la relation fructueuse entre la HEM et L'OCG, les valeurs cibles ayant été chaque année dépassées. L'OCG prend à cœur sa mission de formation envers la relève professionnelle et s'engage pleinement sur cette thématique. Une nouvelle convention de partenariat entre la HEM et L'OCG devrait d'ailleurs être conclue en 2021, qui prendra acte du dynamisme fructueux dans la relation entre les deux institutions.

Objectif 4. Développer les collaborations au sein du Grand Genève			
Indicateurs : Nombre de collaborations (hors invitations et ventes de concert)			
	2017	2018	2019
Valeur cible	7	7	7
Résultat	8	8	6

Commentaires : Les valeurs cibles ont été dépassées en 2017 et 2018. En 2019, il y a eu 6 collaborations pour une valeur cible de 7. Le changement de Secrétaire général en avril 2020 ne permet pas de commenter a posteriori cet écart. De manière générale, l'activité de L'OCG est pensée de manière collaborative, grâce à la richesse de l'écosystème culturel genevois et la volonté de L'OCG de tisser des liens toujours plus riches avec les acteurs culturels de la place. Le projet des 6 Toits, en collaboration avec Contrechamps, Eklekto et le CPMDT, en est une illustration éloquent.

Observations de la Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève :

La FOCG a été profondément heureuse de pouvoir œuvrer, dans le cadre de la présente convention, au bénéfice de Genève et de sa population dans son sens le plus large.

Durant cette période, elle a eu à cœur de proposer une offre culturelle de qualité, riche et diversifiée, qui puisse toucher un public de tout âge et de tous milieux, et de mener des projets impactant tant sur le plan culturel que social (par exemple, accueil de public empêché dans le cadre des concerts de soirée). Au-delà de la production musicale en tant que telle, elle a cherché à décliner l'interaction avec le public sous de nombreuses formes, œuvrant ainsi dans une perspective participative de la pratique culturelle. Désireuse de s'inscrire comme un acteur pleinement engagé dans l'écosystème culturel foisonnant de Genève, la FOCG a été partenaire de nombreuses réalisations artistiques, que ce soit avec les institutions de production musicale ou d'enseignement et de transmission culturelle.

La fragilité financière à laquelle la FOCG doit constamment faire face met en péril sa capacité à mener à bien ses missions, et s'inscrit de manière paradoxale face à la position de l'orchestre comme institution culturelle majeure de Genève. Seul orchestre professionnel de la place avec l'OSR, sa fragilité financière est due majoritairement à un taux de subventionnement le plus bas de Suisse (41%, pour une moyenne nationale de 63%, l'OSR se trouvant à 73%). Ce sous-subventionnement conduit la FOCG à faire face à un déficit structurel de CHF 200'000 par an, une réalité financière impossible à soutenir sur le long terme.

Cette situation péjorative s'inscrit, de plus, à l'encontre de la volonté forte de L'OCG de remplir pleinement son rôle d'acteur culturel au service de Genève et de sa population, un engagement que la pandémie du coronavirus n'a en rien entamé, comme le prouve l'activité déployée en 2020 hors convention et malgré les impératifs sanitaires.

A ce titre, la FOCG serait extrêmement heureuse, si ses finances le permettent, de pouvoir à nouveau conclure une convention de subventionnement avec la Ville de Genève dès 2022, année des 30 ans de la fondation de L'OCG.

Observations de la Ville de Genève :

La Ville de Genève salue la collaboration exemplaire avec la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève dans le cadre de la convention de subventionnement 2017-2019. Cette fondation s'est engagée activement en offrant des saisons musicales aux programmes équilibrés et aux esthétiques diversifiées. Soucieux de s'adresser au plus grand nombre, l'Orchestre de Chambre de Genève a développé des projets « tous publics ». Nous pouvons noter ici l'ampleur et le succès de la production « Qui a peur de la Dame Blanche ? » en 2019.

Durant les années 2017 à 2019, L'OCG a également renforcé les liens avec ses partenaires réguliers, comme l'AGECO ou le Concours de Genève. Le Directeur musical Arie van Beek a consolidé une dynamique collective de travail et a continué à faire progresser l'Orchestre.

La Ville de Genève relève les bonnes relations qu'a su instaurer Andrew Ferguson, le Secrétaire Général en place durant cette période, que ce soit en interne avec le personnel

ou dans le cadre de ses relations avec les directions des autres orchestres ou festivals genevois.

Il convient de signaler les difficultés financières auxquelles la FOCG fait face depuis de nombreuses années. En effet, avec un déficit structurel de CHF 200'000 par an, il est impératif et prioritaire pour la FOCG de travailler à une solution qui permettrait de stabiliser financièrement la structure. La Ville de Genève est sollicitée à maintes reprises à ce sujet et une réflexion est en cours sur les moyens alloués à cette institution.

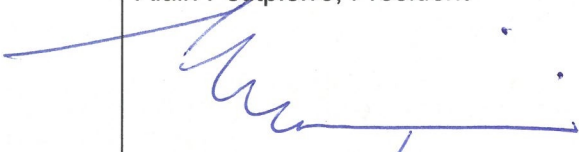
La Ville de Genève souhaite maintenir son soutien à la FOCG par le biais d'une convention de subventionnement et se réjouit de suivre l'évolution de cet orchestre, qui recrutera une nouvelle direction musicale dès la saison 2022-2023.

Pour la Fondation de L'Orchestre de Chambre de Genève

Prénom, nom, titre

Signature

Alain Petitpierre, Président



Frédéric Steinbrüchel, Secrétaire général



Genève, le 26.4.21

Pour la Ville de Genève

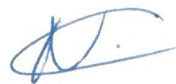
Prénom, nom, titre

Signature

Eve-Anouk Jebejian, Conseillère culturelle



Nicolas Cominoli, Conseiller scientifique



Genève, le 07 avril 2021